

Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) du Val de Cagne

Programme d'action



Sommaire

PREAMBULE	4
AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires	5
OBJECTIF 1.1 : Adopter une stratégie foncière	5
Action n°1.1.1 Créer un atlas foncier	6
Action n°1.1.2 Elaborer une stratégie foncière	7
Action n°1.1.3 Favoriser le regroupement des parcelles agricoles	8
Action n°1.1.4 Acquérir du foncier	9
OBJECTIF 1.2 : Faire respecter la réglementation et accompagner le projet	10
Action n°1.2.1 Lutter contre les détournements d'usage et les incivilités .	11
Action n°1.2.2 Accompagner la relocalisation des activités non agricoles	12
Action n°1.2.3 Faire évoluer le plan local d'urbanisme métropolitain en accord avec le programme d'action	13
Action n°1.2.4 Etudier les besoins en accessibilité et mobilité	14
AXE 2 : Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages	15
OBJECTIF 2.1 : Renaturer le Val de Cagne	15
Action n°2.1.1 Mettre en œuvre la renaturation de la Cagne	16
Action n°2.1.2 Préserver et restaurer les habitats naturels	17
Action n°2.1.3 Veiller à l'entretien des cours d'eau et des berges	18
OBJECTIF 2.2 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques et climatiques	19
Action n°2.2.1 Sensibiliser les citoyens aux risques majeurs	20
Action n°2.2.2 Sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'eau et de la biodiversité	21
AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts	22
OBJECTIF 3.1 : Encourager l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations	22
Action n°3.1.1 Remobiliser les terres agricoles pour la production nourricière	23
Action n°3.1.2 Accompagner la transmission des exploitations	24
Action n°3.1.3 Installer des porteurs de projet agricole	25
Action n°3.1.4 Améliorer les conditions d'exploitation des parcelles	26
OBJECTIF 3.2 : Accompagner les agriculteurs vers la résilience face aux enjeux écologiques et climatiques	27
Action n°3.2.1 Accompagner les agriculteurs face au changement climatique	28
Action n°3.2.2 Accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie	29
Action n°3.2.3 Mobiliser la ressource en biodéchets pour le compostage	30

OBJECTIF 3.3 : Améliorer la coopération et l'accès au logement.....	31
Action n°3.3.1 Développer l'entraide entre agriculteurs	32
Action n°3.3.2 Faciliter l'accès au logement pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles	33
OBJECTIF 3.4 : Développer les circuits courts et fournir les cantines municipales	34
Action n°3.4.1 Développer les circuits courts	35
Action n°3.4.2 Fournir les cantines municipales	36
OBJECTIF 3.5 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'agriculture locale.....	37
Action n°3.5.1 Sensibiliser les citoyens à l'alimentation saine, locale et responsable	38
Action n°3.5.2 Valoriser le patrimoine naturel et culturel du Val de Cagne	39
AXE 4 : Faire vivre le programme d'action	40
OBJECTIF 4.1 : Animer	40
Action n°4.1.1 Mettre en place une gouvernance et animation du programme d'action	41
OBJECTIF 4.2 : Communiquer	42
Action n°4.2.1 Communiquer sur le programme d'action	43
Tableau de bord du programme d'action	44

PREAMBULE

Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sont issus de la loi relative au Développement des Territoires Ruraux (loi DTR 2005-157 du 23 février 2005, articles 73 et 74) et de son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et modifié par les Lois d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF 2014-1170 du 13/10/2014) et d'Orientation des Mobilités (2019-1428 du 24/12/2019). Ces dispositions sont codifiées aux articles L. 113-15 et suivants et R. 113-19 et suivants du code de l'urbanisme.

Les PPEANP ont été créés dans le but de protéger des espaces agricoles et naturels des atteintes d'une artificialisation par l'urbanisation.

Ils ont trois objectifs principaux :

- Garantir l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces agricoles et naturels
- Préserver et favoriser le développement des activités agricoles et forestières
- Valoriser les espaces naturels et les paysages

Le PPEANP du Val de Cagne s'organise autour :

- **D'un périmètre de protection** (adopté le 4 novembre 2024 par le Conseil départemental suite à l'accord de la Métropole Nice Côte d'Azur et l'avis favorable de la Chambre d'agriculture), incluant uniquement des zones agricoles et naturelles du Plan Local d'Urbanisme ;
- **D'un programme d'action** précisant les aménagements et orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Le présent programme d'action a été élaboré en concertation, au travers d'ateliers et de comités techniques ou de pilotage, avec les habitants et les agriculteurs du Val de Cagne et les partenaires du Conseil départemental et de la commune de Cagnes-sur-Mer, parmi lesquels la Métropole Nice Côte d'Azur, la Chambre d'agriculture, la SAFER, l'Agence de l'eau, la Région PACA, la DDTM, le SMIAGE, Terre de liens...

Il se divise en quatre grands axes visant à protéger et à dynamiser le Val de Cagne.

AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires

OBJECTIF 1.1 : Adopter une stratégie foncière

AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires

OBJECTIF 1.1 : Adopter une stratégie foncière

ACTION N°
1.1.1

CREER UN ATLAS FONCIER

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteur de projet : commune de Cagnes-sur-Mer

Localisation : Intégralité du PPEANP, en priorisant les friches agricoles mobilisables rapidement.

Acteurs partenaires :

-  Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
-  Département 06
-  SAFER
-  Terre de Liens
-  Chambre d'agriculture 06

Bénéfices attendus :

Créer une cartographie associée à la stratégie foncière

Catégoriser toutes les parcelles du périmètre selon les types de problématiques afin d'élaborer une stratégie foncière, notamment, identifier les parcelles concernées par de la rétention foncière, les parcelles agricoles louées de manière précaire, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans la perspective de remobiliser les terres pour une agriculture nourricière et de préserver les espaces naturels : développer les surfaces cultivées et les circuits courts notamment à destination des cantines et mettre en œuvre la renaturation de la Cagne..., la ville de Cagnes-sur-Mer a pour ambition d'élaborer une stratégie foncière.

Celle-ci s'adossera à une cartographie SIG renseignée, élaborée à partir du diagnostic du Val de Cagne déjà réalisé pour la définition du périmètre PEANP et recensant les spécificités, les enjeux et les contraintes du territoire :

- Recenser les relevés de propriété (ou matrice cadastrale) : ce document liste l'ensemble des parcelles et des immeubles bâtis, ou non bâtis, appartenant à un même propriétaire sur une commune ;
- Repérer des parcelles qui ne font pas l'objet d'un usage identifiable et des enjeux qu'elles présentent (agricole, forêt, eau, biodiversité, ...) ;
- Faire le lien avec l'étude hydromorphologique de renaturation de la Cagne en cours (intégrer la couche SIG de l'Espace de Bon Fonctionnement de la Cagne) ;
- Identifier les parcelles agricoles louées pour des usages autres qu'agricoles ou naturels afin de pouvoir intervenir lors des renouvellements de bail ;
- Identifier les parcelles concernées par la rétention foncière.

Sous-action A : Aller au contact des propriétaires du Val de Cagne et recueillir des informations complémentaires de terrain et données précises sur les usages, l'eau, les sols, les cultures...en lien avec les actions 3.2.1 et 3.2.2

Sous action B : Attribuer à chaque parcelle du territoire une catégorie de problématique à traiter sur le plan foncier :

- Rechercher les informations ciblées ci-dessus (via les bases documentaires et les entretiens avec les usagers et les habitants).
- Classer les parcelles : « parcelle agricole sans bail », « rétention foncière », parcelle boisée, « parcelle impactée par les travaux de renaturation de la Cagne », « activité incompatible avec le PLUm », détournement d'usage (récupération des données AIGLE ou tout autre outil équivalent) et atteintes à l'environnement etc.

Sous action C : Etablir la carte SIG et la tenir à jour avec les données recueillies

AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires

OBJECTIF 1.1 : Adopter une stratégie foncière

ACTION N°
1.1.2 ELABORER UNE STRATEGIE FONCIERE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer

Localisation : Intégralité du périmètre du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
-  Département 06
-  SAFER
-  Agence de l'Eau
-  Chambre d'agriculture 06
-  Terre de Liens

Bénéfices attendus :

Avoir un document stratégique au service du programme d'action en vue de la reconquête des espaces agricoles et naturels.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec l'atlas foncier :

- Définir une stratégie foncière en priorisant les terrains en friche à fort potentiel de redéploiement de l'agriculture comme ceux à proximité des terrains communaux ou pouvant permettre un agrandissement d'exploitations agricoles existantes ou les terrains à proximité de la rivière permettant sa renaturation,
- Spécifier cette stratégie selon les types de terrains : naturels, en friche, artificialisés ou occupés...,
- S'inscrire sur une logique de temps long et d'anticipation afin d'éviter des actions « au coup par coup ».

Sous-action A : Identifier les priorités d'intervention en termes de secteur et de vocation et déterminer l'opportunité d'acquisition foncière par la collectivité et/ou par les partenaires (par exemple en identifiant les secteurs agricoles à reconquérir en lien avec les filières à développer : maraichage, arboriculture ou les secteurs proches de la Cagne en lien avec le projet de renaturation)

Sous action B : Définir une stratégie sur les terrains artificialisés (bâti, logements, sols imperméabilisés...).

Sous action C : Caractériser les modalités d'intervention foncière possibles : prise de contact avec les propriétaires, mise en réseau à l'amiable, échange parcellaire, acquisition, préemption...

AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires

OBJECTIF 1.1 : Adopter une stratégie foncière

ACTION N°

1.1.3

FAVORISER LE REGROUPEMENT DES PARCELLES AGRICOLES

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Département 06

Localisation : parcelles agricoles du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  SAFER
-  Chambre d'agriculture 06
-  Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
-  Terre de Liens
-  Propriétaires de parcelles agricoles

Bénéfices attendus :

Faciliter la production agricole du périmètre en regroupant les parcelles agricoles appartenant à une même exploitation ou un même propriétaire pour favoriser :

- Une organisation du travail facilitée et des coûts de production moins élevés,
- Des conditions d'exploitation et un potentiel de diversification des productions amélioré,
- Un patrimoine foncier agricole ou forestier plus adapté à une reprise ou à une transmission d'activité dans le cadre ou hors cadre familial
- La création de structures type Associations Foncières Agricoles (AFA) ou autres.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic agricole pose le constat d'un **foncier agricole morcelé**, avec un très grand nombre de propriétaires : les terrains privés agricoles sont détenus par 95 propriétaires différents, pour 120 Unités Foncières (UF) et une surface de près de 70 ha (24% de la surface totale des UF).

Ce morcellement est un des aspects qui complique l'accès au foncier pour la transmission ou l'installation de nouvelles exploitations.

Sous-action A : Etudier la mise en place d'une structure permettant le regroupement de parcelles pour un projet commun de mise en culture et mise en réseau des propriétaires, en ASL (Association Syndicale Libre, aussi nommée Association Foncière Agricole), ASA (Association Syndicale Autorisée) ou en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) :

- L'ASL (AFA ou ASA) peut être intéressante car elle ne nécessite pas de continuité géographique et permet d'envisager un unique document de location par agriculteur malgré la multiplicité des propriétaires
- La SCIC consiste en un regroupement entre privé et public pour achat ou location de foncier.

Selon le type de groupement retenu, étudier la participation de la commune et l'accompagnement possible.

Sous-action B : Etudier la pertinence de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) pour mettre en œuvre la **procédure d'échanges et cessions amiable des immeubles ruraux**. Cet outil d'aménagement foncier rural relève de la compétence du Département. S'agissant d'une procédure amiable, sans redéfinition de la trame parcellaire et sans travaux connexes, la mise en œuvre de ce mode d'aménagement foncier est souple et rapide. Ses effets potentiels, en termes de restructuration et d'aménagement du territoire, restent toutefois limités et fortement dépendants de la volonté des propriétaires à s'engager dans la démarche.

AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires

OBJECTIF 1.1 : Adopter une stratégie foncière

ACTION N°
1.1.4 ACQUERIR DU FONCIER

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer

Localisation : Intégralité du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  SAFER
-  Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
-  Département 06
-  Agence de l'Eau
-  Miimosa
-  Terre Adonis
-  Urban foncier
-  Terre de liens

Bénéfices attendus :

Se donner les moyens de mettre en œuvre la stratégie foncière pour installer des agriculteurs, préserver les espaces naturels, renaturer la Cagne...

DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir de la stratégie foncière établie (action 1.1.2) et des modalités d'acquisition définies, il s'agit d'**accompagner l'acquisition des terrains ciblés** par la commune et/ou ses partenaires.

Cette acquisition sera réalisée en priorité pour :

- Louer les parcelles à des agriculteurs,
- Motiver l'installation de nouveaux agriculteurs et/ou de pérenniser l'activité agricole existante,
- Assurer la mise en œuvre des différentes mesures environnementales et orientations agricoles du présent programme d'action,
- Permettre les opérations de renaturation de la Cagne.

La commune pourra s'appuyer sur les différents partenaires techniques et financiers pour réaliser des acquisitions.

Elle pourra étudier également des formes innovantes de « financement participatif » de citoyens / consommateurs / agriculteurs destiné à l'achat de foncier (via des organismes tels que Terre de Liens ou la SCIC Terre Adonis...).

OBJECTIF 1.2 : Faire respecter la réglementation et accompagner le projet

AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires

OBJECTIF 1.2 : Faire respecter la réglementation et accompagner le projet

ACTION N° 1.2.1 LUTTER CONTRE LES DETOURNEMENTS D'USAGE ET LES INCIVILITES

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer

Localisation : Intégralité du périmètre du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Chambre agriculture 06
-  SAFER
-  DDTm du département de l'Hérault (outil AIGLE)
-  Enedis
-  Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
-  Région Sud

Bénéfices attendus :

Supprimer les détournements d'usage et réduire les comportements malveillants, les infractions et les incivilités.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La diversité des activités dans les espaces péri-urbains peut être source de confrontation, infractions voire de conflits (dépôts sauvages de déchets, non-respect de l'environnement...). De plus, le détournement d'usage porte une atteinte durable à l'environnement et à la vocation agricole et naturelle du site.

Sous action A : Poursuivre la verbalisation des infractions et la mise en œuvre des astreintes relatives au droit des sols et code de l'environnement établies par la Commune et les services de l'Etat.

Sous-action B : Mettre en place une surveillance poussée des secteurs sensibles aux vols, occupations illicites, dépôts sauvages, etc pour identifier les infractions et mésusages. Par exemple :

- En partenariat avec l'Etat, être une commune pilote dans les Alpes-Maritimes pour la mise en place de l'outil AIGLE (campagne de suivi par drone),
- Mettre en place une caméra de vidéo protection aux entrées du Val de Cagne,
- Dialoguer avec les concessionnaires (ENEDIS, REA...) pour être informé avant tout raccordement d'installations sans autorisation d'urbanisme préalable,
- Promouvoir la plateforme web municipale et l'application mobile métropolitaine de signalement des infractions et des incivilités,
- Surveiller les mutations foncières ou les renouvellements d'occupation sur les parcelles en détournement d'usage,
- Repérer et éviter les détournements masqués en lien avec les ventes et les demandes de changement de destination en lien avec l'action 1.2.3. *Faire évoluer le PLUm.*

Sous-action C : Mettre en œuvre les préconisations le Guide de lutte contre les détournements d'usage réalisé par la Chambre d'agriculture PACA.

Sous-action D : Sensibiliser les entreprises et les citoyens à la problématique des déchets et dépôts sauvages : mettre en place des **mesures incitatives**, et réaliser des campagnes d'affichage aux entrées du Val de Cagne **d'informations préventives** (exemple « **Stop incivilités allo mairie** » en adaptant l'intitulé si nécessaire). Cette action repose notamment sur la mise en place d'un **travail de terrain**.

AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires

OBJECTIF 1.2 : Faire respecter la réglementation et accompagner le projet

ACTION N°
1.2.2

ACCOMPAGNER LA RELOCALISATION DES ACTIVITES NON AGRICOLES

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : Parcelles du PPEANP concernées par une activité économique non agricole

Acteurs partenaires :

-  Région SUD
-  Etablissement Public d'Aménagement (EPA)

Bénéfices attendus :

Retrouver la vocation agricole et naturelle sur le périmètre

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic du PPEANP a mis en évidence la présence d'activités économiques et industrielles (non agricoles) sur 20,3% de la surface en zone A. Ces activités se sont développées à une époque antérieure à la veille foncière de l'actuelle municipalité en place depuis 1995. Entreprises et particuliers occupent des terres en zone A et N pour y développer leur activité et/ou créer de l'habitat permanent.

La veille foncière réalisée en partenariat avec la SAFER sur les changements de propriété et la veille des services communaux sur les infractions à la réglementation d'urbanisme, permettent de lutter contre ce phénomène. Au-delà de la perte de terres agricoles, ces usages non conformes au regard du PLUm en vigueur, engendrent également des problèmes de dégradation de la qualité des terrains, des sols, de l'eau ainsi que des problèmes de cohabitation avec le voisinage par des nuisances diverses (bruit, circulation camions gros tonnage...) générées par ces activités.

Il s'agit donc aujourd'hui d'accompagner la **relocalisation de ces activités non-agricoles à l'extérieur du périmètre**.

Cette relocalisation est à envisager au long terme compte tenu des contraintes foncières lourdes qui pèsent sur le territoire métropolitain dans son ensemble.

En complément de la veille menée sur le foncier et l'identification des parcelles en détournement d'usage réalisées en actions 1.1.1. et 1.2.1, il s'agit ici de mettre en place, de **structurer et d'animer un groupe de travail** dédié à la relocalisation des activités non-agricoles en-dehors du périmètre du PPEANP (parcelles en zone agricole ou naturelle).

AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires

OBJECTIF 1.2 : Faire respecter la réglementation et accompagner le projet

ACTION N° 1.2.3 FAIRE EVOLUER LE PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN EN ACCORD AVEC LE PROGRAMME D'ACTION

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : Intégralité du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Chambre d'agriculture 06
-  Agence de l'Eau

Bénéfices attendus :

Mettre en cohérence le PLUm avec le programme d'action du PPEANP

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à identifier les contraintes du PLUm actuel pour déployer le projet agricole et naturel et réviser le document d'urbanisme sur les points suivants :

Sous-action A : Réglementer le bâti agricole et les activités associées (point de vente, stockage, etc) via une évolution des dispositions réglementaires en vigueur pour la zone agricole inscrite au PLUm pour protéger sa vocation agricole du secteur :

- S'interroger sur la pertinence d'une OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmation),
- Examiner les moyens de limiter les possibilités laissées par le Code de l'Urbanisme « de changement de destination » des bâtiments agricoles existants (pour une valorisation touristique par exemple) afin de conserver sa vocation ;
- Réfléchir à formaliser des zones où du bâti agricole pourrait être regroupé. Il conviendrait en effet d'offrir sous conditions aux agriculteurs la possibilité de réaliser des constructions nécessaires à leurs activités et leur diversification.

Sous-action B : Amener à **faire évoluer les emplacements réservés hydrauliques (ER)** qui empêchent toute construction sur les terrains agricoles (notamment clôtures ou serres...), ce qui constitue un frein important au développement de l'agriculture et qui favorise l'enfrichement des terres, **et réfléchir à mettre en place d'autres outils de réduction de la vulnérabilité du site aux inondations.**

Sous-action C : Réfléchir aux outils permettant d'intégrer les servitudes associées aux pistes DFCI dans le document d'urbanisme afin de faciliter l'accès aux véhicules de services incendie.

Sous-action D : Etudier le classement des haies existants et cordons boisés inscrits en servitude « Espaces boisés classés » EBC **et la possibilité de déclassement de certains EBC** situés sur d'anciens terrains agricoles en friche tels certaines restanques en pied de coteaux, dont le potentiel de remise en culture est envisageable.

Sous-action E : Affiner les limites de zonage des zones agricoles et naturelles pour le rendre cohérent avec le programme d'action

AXE 1 : Mettre en œuvre les outils fonciers et réglementaires

OBJECTIF 1.2 : Faire respecter la réglementation et accompagner le projet

ACTION N° 1.2.4

ETUDIER LES BESOINS EN ACCESSIBILITE ET MOBILITE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : Commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : Intégralité du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  SAFER
-  Chambre d'agriculture 06
-  Département 06

Bénéfices attendus :

Développer les mobilités douces pour apaiser la circulation dans le Val de Cagne et créer des liaisons avec le centre-ville dans la continuité des pistes cyclables et promenades piétonnes.
Aménager une « voie verte » valorisant les paysages naturels et agricoles du Val de Cagne en connexion avec le chemin des Treize Dames.
Faciliter l'accès aux parcelles agricoles pour les exploitants et la lutte contre les incendies de forêt.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sous-action A : Apaiser la circulation : aménager les voies existantes et le stationnement et définir :

- L'intensité du trafic sur les routes du périmètre ;
- Les points à desservir (via les transports en commun ou une éventuelle piste cyclable) ;
- Le profil des voies et les aménagements particuliers

Sous-action B : Développer les mobilités douces tout en limitant les accès du public sur les espaces les plus fragiles et en évitant toute intrusion sur les exploitations.

Sous-action C : Diagnostiquer les parcelles agricoles enclavées et accompagner à la régularisation juridique des accès aux parcelles. Cette action pourra être mise en œuvre lors des cessions ou locations.

Sous action D : Améliorer l'accès des services de lutte contre les feux de forêt. Le PPRif, établi suite à l'incendie de 2003, a notamment mis en évidence sur le territoire un **manque de connexion physique d'une rive à l'autre de la Cagne** permettant aux véhicules de secours d'intervenir plus efficacement.

AXE 2 : Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages

OBJECTIF 2.1 : Renaturer le Val de Cagne

AXE 2 : Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages

OBJECTIF 2.1 : Renaturer le Val de Cagne

**ACTION N°
2.1.1**

METTRE EN ŒUVRE LA RENATURATION DE LA CAGNE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : Commune de Cagnes-sur-Mer et Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : Espace de bon fonctionnement (EBF) du Val de Cagne

Acteurs partenaires :

- Agence de l'Eau
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Etat : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Régie Eau d'Azur (REA)
- Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA

Bénéfices attendus :

Retrouver un bon fonctionnement écologique, hydraulique et hydromorphologique de la Cagne sur le périmètre afin de rétablir les services écosystémiques de la rivière : limiter le risque inondation, préserver les sols, la ressource en eau, la biodiversité, requalifier le paysage et retrouver des usages de la rivière et ses berges respectueux du bien commun conformément aux orientations du Schéma directeur de la Cagne 2020-2040

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les milieux humides ont des fonctionnalités hydrauliques (expansion de crues, infiltration de l'eau vers les nappes phréatiques, filtration des polluants) et écologiques (réservoir de faune et de flore).

Sous-action A : Désigner une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour réaliser une étude de définition des opérations de renaturation, de restauration hydromorphologiques et de délimitation de l'espace de bon fonctionnement de la Cagne à mettre en œuvre dans le périmètre du Val de Cagne sur la base des orientations du schéma directeur de la renaturation de la Cagne 2020-2040 ;

Sous-action B : Lancer l'étude détaillée (niveau AVP) de renaturation de la Cagne en s'appuyant sur les différents plans stratégiques et études réalisés ou en cours (en particulier le schéma directeur de renaturation de La Cagne 2020-2040, mais aussi le plan de gestion stratégique des zones humides MNCA, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant de la Cagne, l'étude de ralentissement dynamique dans le Val de Cagne réalisée dans le cadre du PAPI Cagne-Malvan...). Il sera également nécessaire de tenir compte des trames vertes et bleues (+ turquoise) ;

Sous-action C : Etablir le phasage opérationnel de la renaturation à court et moyen terme selon les difficultés de mise en œuvre (maîtrise du foncier, coûts, procédures réglementaires, délocalisation d'activités non agricoles...).

Sous-action D : Engager les **procédures foncières et réglementaires** nécessaires à la réalisation des travaux préalablement définis

Sous-action E : Préparer et lancer les travaux de renaturation dans une approche intégrée : reprofilage des berges, mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, gestion des espèces envahissantes, etc.

AXE 2 : Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages

OBJECTIF 2.1 : Renaturer le Val de Cagne

ACTION N° 2.1.2 PRÉSERVER ET RESTAURER LES HABITATS NATURELS

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer
métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : totalité du PPEANP

Acteurs partenaires :

- SAFER
- Chambre d'agriculture 06
- Terre de liens
- Agriculteurs du périmètre
- Agence de l'Eau
- DDTm
- Régie Eau d'Azur (REA)
- Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Bénéfices attendus :

Préserver et enrichir les écosystèmes et la biodiversité du site pour atténuer les risques naturels (incendies, inondations, sécheresses...) et faire bénéficier les agriculteurs des services écosystémiques de l'agroécologie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) a identifié des pressions foncières et environnementales forte sur la rivière et les milieux naturels.

Le Schéma directeur de la Cagne 2020-2040 a précisé les orientations d'aménagement en faveur d'une renaturation de la Cagne afin de garantir un bon fonctionnement hydromorphologique et écologique du cours d'eau.

Sous-action A : Etablir le suivi écologique de la Cagne, élaborer un plan de gestion et le mettre en œuvre

Sous-action B : Compléter les données de la Trame verte et bleue (TVB), préciser le diagnostic des vallons, ripisylves et bosquets structurants à développer ou à restaurer et établir un suivi sur l'eau, les sols, la biodiversité ;

Sous-action C : Intégrer des Obligations réelles environnementales (ORE) dans les baux consentis par des personnes publiques ou la SAFER. La durée du cahier des charges SAFER peut être portée à 30 ans dans le cas d'un PPEANP au lieu de 10 ou 15 ans.

AXE 2 : Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages

OBJECTIF 2.1 : Renaturer le Val de Cagne

**ACTION N°
2.1.3**

VEILLER A L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DES BERGES

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : Commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) **Localisation :** périmètre PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Etat : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM - Police de l'eau)
-  Agence de l'Eau
-  Office Français de la Biodiversité (OFB)

Bénéfices attendus :

Maintenir un bon fonctionnement de la rivière, limiter les risques inondation et préserver les écosystèmes .

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la renaturation de La Cagne :

Sous-action A : Informer les propriétaires riverains sur le cadre règlementaire et les sensibiliser aux pratiques vertueuses de l'environnement

- o Organisation de visites terrain avec les propriétaires,
- o Distribution de plaquettes d'information dans les boites aux lettres,

Sous-action B : Définir une stratégie d'intervention pour l'entretien de la Cagne et étudier l'opportunité d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Sous-action C : Faire respecter la réglementation sur l'entretien des cours d'eau et des berges de la Cagne

- o Rencontre des propriétaires où l'entretien des berges n'est pas ou peu réalisé.
- o Accompagner les riverains dans les démarches administratives pour des campagnes d'éradication des envahissantes et suppression des embâcles réalisées par des associations ou entreprises compétentes, et menées de manière concertée entre riverains,

Sous-action D : Etablir et mettre en œuvre un plan de gestion des embâcles et des espèces envahissantes selon la stratégie d'intervention retenue

- o Référencer les embâcles et les espèces envahissantes présents dans la Cagne en s'appuyant sur les inventaires faune/flore disponibles sur la cartographie SIG,
- o Etablir un plan de gestion des embâcles et des espèces envahissantes (Erable négundo, Ailante glanduleux, Canne de Provence, Robinier, Mimosa, Buddleia de David, Berce du Caucase, Jussie à grandes fleurs et rampante, Raisin d'Amérique, Solidages américains) avec l'aide d'une expertise extérieure,
- o Mettre en œuvre le plan de gestion,

Les sous actions C et D seront adaptées en fonction des décisions prises suite à l'action B.

OBJECTIF 2.2 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques et climatiques

AXE 2 : Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages

OBJECTIF 2.2 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques et climatiques

**ACTION N°
2.2.1**

SENSIBILISER LES CITOYENS AUX RISQUES MAJEURS

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : Intégralité du périmètre PPEANP

Bénéfices attendus :

Savoir vivre et faire avec les risques majeurs, réduire la vulnérabilité du site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune est notamment concernée par un PPRI (Plan de prévention du risque inondation) approuvé le 31 octobre 2001 et un PPRif (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'incendie de la forêt) approuvé le 11 mai 2012 et modifié le 31 mars 2022.

Le réseau hydrographique de la Cagne présente un caractère torrentiel qui, combiné à la forte densité d'habitations et d'infrastructures, engendre un risque de crue pouvant être particulièrement fort, accentué par des embâcles générés notamment par les détournements d'usage et incivilités.

Au **PPRif**, le périmètre présente des ensembles forestiers classés en zone R de risque fort, en zone R0 de risque fort défendable après travaux et zone B1a de risque modéré à prescriptions particulières sur les hauteurs et terrains boisés très escarpés. La grande majorité de la plaine alluviale et pied de colline est en zone B de risque modéré. Le **risque incendie de forêt** impacte ainsi directement les espaces de boisements inscrits en Espaces Boisés Classés (EBC) et la reconquête de coteaux agricoles, le potentiel de valorisation de la forêt pour la production de biomasse et l'élevage.

Cette action s'inscrit dans la continuité des actions de sensibilisation menées par la Métropole et la Commune au titre du PAPI Cagne/Malvan (Plan d'action et de prévention des inondations), de la participation citoyenne engagée autour des enjeux de l'eau durant l'élaboration du Schéma directeur de la Cagne 2020-2040, des réunions publiques d'information sur les risques, de la diffusion du Plan communal de sauvegarde (PSE) et du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),

Des conditions climatiques défavorables (sécheresses, inondations), l'instabilité politique (troubles sociaux) ou les facteurs économiques (chômage, hausse des prix alimentaires) peuvent influencer sur le niveau de sécurité alimentaire des populations. La **sécurité alimentaire** est un risque majeur pour lequel la sensibilisation des citoyens est cruciale afin de préserver, développer et valoriser l'agriculture locale et responsable.

Sous-action A : Développer la culture du risque incendie et inondation en déployant sur le périmètre les actions menées par la Métropole et la Commune auprès des agriculteurs, des habitants et des usagers afin de rappeler la réglementation et les bonnes conduites (panneaux d'affichage sur le brûlage, les barbecues, les mégots, ...).

Des actions pourront être ciblées sur les secteurs vulnérables aux risques dont notamment c les riverains de la Cagne et des boisements, les propriétaires de forêts, les personnes vivant dans des habitats légers (gens du voyage, campings).

Sous-action B : Sensibiliser à la sécurité alimentaire à travers les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) métropolitain et départemental

AXE 2 : Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages

OBJECTIF 2.2 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques et climatiques

**ACTION N°
2.2.2**

SENSIBILISER LES CITOYENS AUX ENJEUX DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Régie Eau d'Azur (REA)
-  Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)
-  Chambre d'Agriculture 06
-  Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)
-  Maison Régionale de l'Eau
-  Office Français de la Biodiversité (OFB)
-  Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement (ARBE)
-  Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA
-  Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Bénéfices attendus :

Préserver la ressource en eau, améliorer son partage et son usage, afin de réduire les consommations. Adopter les bonnes pratiques pour préserver la biodiversité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La répétition des sécheresses et les effets du changement climatique appellent les acteurs locaux à travailler ensemble pour rendre les territoires moins vulnérables aux situations de rareté de l'eau. Cet enjeu est prégnant dans des bassins versants de l'arc méditerranéen où des tensions se font jour, lorsque les prélèvements d'eau tendent à dépasser les ressources en eau disponibles. Plusieurs dispositifs existants visent en priorité les efforts d'économie d'eau et de réduction des consommations au travers d'une multiplicité de leviers impliquant l'ensemble des usagers (habitants, entreprises, agriculteurs, services publics, etc).

L'érosion de la biodiversité est un enjeu crucial de survie pour l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé des territoires et des habitants. Sa préservation par la restauration des milieux est un objectif majeur.

Sous-action A : Partager les enjeux autour de l'eau et de la biodiversité et les bonnes pratiques

- o Informer sur l'état de la ressource en eau (quantité, qualité), sur la biodiversité, la restauration des milieux naturels et diffuser les bonnes pratiques : utiliser les supports pédagogiques existants : plaquettes, etc... et diffuser l'information collectivement (site internet, réunion publique, exposition, projection, débat...) ou individuellement (plaquette dans les boîtes aux lettres avec les factures d'eau)
- o Organiser des actions d'éducation autour du cycle de l'eau et de la renaturation (en lien avec le PAT MNCA) dans les écoles et autres lieux publics (places, marchés, centres commerciaux...),
- o Animer une fresque de l'eau (à moyen terme) en impliquant les élus, les techniciens, les agriculteurs, les habitants,
- o Organiser des rencontres autour d'expériences et de réalisations inspirantes en faveur de la préservation de l'eau et de la biodiversité dans des territoires aux problématiques similaires à celles du Val de Cagne, intégrer notamment le Val de Cagne dans le *Biodiv'tour* de l'ARBE.

Sous-action B : Encourager le déploiement d'actions en amont du Val de Cagne afin d'initier des actions coordonnées pour répondre aux grands enjeux de l'eau et de la biodiversité du bassin versant de la Cagne en partenariat avec les collectivités et toutes les parties prenantes du bassin.

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

**OBJECTIF 3.1 : Encourager l'installation
d'agriculteurs et la transmission d'exploitations**

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.1 : Encourager l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations

ACTION N°
3.1.1

REMOBILISER LES TERRES AGRICOLES POUR LA PRODUCTION NOURRICIERE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer et Métropole Nice Côte d'Azur

Localisation : Zones agricoles du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Chambre d'agriculture 06
-  SAFER
-  Terre de Liens
-  Département 06
-  ADEME
-  Région Sud

Bénéfices attendus :

Débloquer l'accès au foncier pour de nouvelles installations agricoles ou l'agrandissement des exploitations existantes, et encourager les propriétaires fonciers à restaurer la production agricole.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sous action A : Sensibiliser les propriétaires de friches agricoles à la remise en culture par :

- o Des réunions d'information sur les différents types de baux ruraux existants
- o Des animations et informations sur les opportunités de réhabilitation et de remise en production des parcelles agricoles

Et si nécessaire, étudier l'opportunité de mettre en œuvre la procédure de remise en valeur des terres incultes de la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF).

Sous-action B : Assister les propriétaires et porteurs de projets à la reconquête des espaces ayant fait l'objet d'un détournement d'usage :

- S'appuyer sur le Cahier technique de la Chambre d'agriculture Région Sud ;
- Orienter les agriculteurs/propriétaires dans les démarches de dépollution et dés-imperméabilisation, régénération des sols ainsi que dans la recherche de financements (ex : ADEME) ou de solutions alternatives si une régénération d'un sol vivant s'avère compliqué, permettant de rétablir tout de même une production agricole (par exemple, productions hors-sol).

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.1 : Encourager l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations

**ACTION N°
3.1.2**

ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Chambre d'agriculture 06, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : Zones agricoles du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  SAFER
-  Mutuelle Sociale Agricole (MSA) (si besoin de recenser l'âge des exploitants du territoire)
-  Terre de Liens
-  Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) Alpes Maritimes
-  DDTM

Bénéfices attendus :

Anticiper la transmission des exploitations afin de faciliter le maintien des exploitations agricoles sur le territoire et pouvoir accueillir des porteurs de projet.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Chacun doit prendre conscience de l'impact des non-transmissions sur le territoire : enrichissement, perte d'emploi, risque de détournement d'usage, de dégradation du milieu et du paysage, de détournement d'usage qu'il soit visible ou masqué. Pour éviter ce risque, l'objectif de cette action est d'anticiper en allant au-devant des agriculteurs pour les convaincre de l'importance de transmettre et de les accompagner dans la démarche de transmission.

Sous-action A : Identifier les exploitations présentant un enjeu de transmission et rencontrer les exploitants (départ à la retraite ou arrêt de l'exploitation prévue dans moins de 5 ans, sans repreneur identifié) sur ce territoire où le nombre actuel d'exploitants agricoles est limité.

Sous-action B : promouvoir les espaces tests éphémères : dans le cadre du dispositif Espace Test piloté par la MNCA, un cédant met à disposition son terrain à une personne ayant un projet d'installation qui bénéficie en parallèle d'un accompagnement technique pendant 3 ans.

Sous-action C : Sensibiliser les futurs cédants et les accompagner dans la recherche d'un successeur, en lien avec le service installation de la Chambre d'Agriculture 06.

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.1 : Encourager l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations

ACTION N° 3.1.3 INSTALLER DES PORTEURS DE PROJET AGRICOLE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), SAFER, Chambre d'agriculture 06

Localisation : Zones agricoles du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Agribio 06
-  Terre de Liens
-  Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) Alpes Maritimes
-  Campus Vert d'Azur
-  Lycées agricoles

Bénéfices attendus : identifier des porteurs de projet agricole dont le projet est compatible avec les enjeux du territoire et les aider s'installer.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sous action A : Définir les orientations environnementales et économiques des projets agricoles répondant aux enjeux du périmètre : production alimentaire en Agriculture Biologique, agriculture raisonnée, agroécologie, circuit court, restauration scolaire, production compatible avec le risque inondation, gestion économe de la ressource en eau, restauration des sols pollués, maintien des bosquets et ripisylves, respect de la biodiversité, etc.

Sous action B : Informer les organismes de formation agricole locaux, des terrains agricoles disponibles sur le périmètre ainsi que les aides existantes à l'installation (aides à l'investissement départementales et métropolitaines, financement participatif Miimosa ou Blue Bees, etc).

Sous action C : Mettre en place des Espaces tests : via le dispositif de test d'activité agricole, porté par la MNCA, le porteur de projet aura la possibilité de s'installer via un bail rural à la suite de son test d'activité. Ce dispositif test peut être mobilisé dans le cadre d'une transmission hors cadre familial.

Sous action D : Lancer des appels à projet ou appels à candidature à destination de futurs agriculteurs souhaitant s'installer dans le cadre d'une transmission, d'une disponibilité foncière ou sur des espaces tests.

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.1 : Encourager l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations

ACTION N°
3.1.4

AMELIORER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES PARCELLES

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer et Département 06

Localisation : Zones agricoles du PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Métropole Nice Côte d'Azur
-  Chambre d'agriculture 06
-  SAFER
-  Région Sud

Bénéfices attendus :

Sécuriser et conforter les exploitations existantes et les installations agricoles
Nettoyer le Val de Cagne des macro déchets.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Des ateliers citoyens avec les agriculteurs sont remontés différents problèmes de sécurité dans le site et de pollution des terres et de la rivière par des macro déchets. L'objectif de cette action est de mettre en place des dispositifs pour apporter des réponses concrètes et utiles à court terme.

Sous-action A : Accompagner la sécurisation des parcelles et installations agricoles pour prévenir les souillages, vols et squats (haies, clôtures barrières dynamiques, filets...) : élaboration des dossiers de demande d'autorisation (service Droit des sols de Cagnes-sur-Mer).

Sous-action B : Mettre en relation les propriétaires fonciers avec les agriculteurs souhaitant conforter leur exploitation et accompagner si nécessaire les exploitant à la saisine de la Commission département d'aménagement foncier (CDAF) en vue de la mise en œuvre de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées.

Sous-action C : Organiser des opérations de nettoyage citoyen et de récupération des déchets (nettoyage de la Cagne et des terrains naturels et agricoles), en mobilisant autour d'associations et de manifestations comme *CagnesPlogging*, *Nettoyons le Sud*.

**OBJECTIF 3.2 : Accompagner les agriculteurs vers la
résilience face aux enjeux écologiques et climatiques**

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.2 : Accompagner les agriculteurs vers la résilience face aux enjeux écologiques et climatiques

ACTION N°
3.2.1

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : Conseil départemental 06, Chambre d'agriculture 06 et commune de Cagnes-sur-Mer

Localisation : PPEANP

Acteurs partenaires :
/

Bénéfices attendus :

Aider les agriculteurs à adapter leurs exploitations et leurs productions au changement climatique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture ont été lauréats d'un appel à projet pour « l'accompagnement des agriculteurs face au changement climatique ». Des accompagnements collectifs d'exploitations puis individualisés seront réalisés sur la base d'un diagnostic climat départemental.

Les accompagnements individualisés seront réalisés à l'échelle des Alpes-Maritimes sous l'angle de l'adaptation ou de la santé des sols et climat. Ils concerneront les filières maraichage, élevage, arboriculture, viticulture, plantes à parfums.

Les objectifs sont, notamment, d'améliorer la capacité d'expertise et d'action des acteurs de l'agriculture en matière d'adaptation au changement climatique, de permettre aux exploitations agricoles les plus touchées par le changement climatique de poursuivre une activité rémunératrice, d'améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et d'améliorer la qualité de nos sols agricoles.

Les agriculteurs du Val de Cagne pourront bénéficier de cette étude.

Sous action A : Identifier une exploitation pouvant faire l'objet d'un accompagnement individualisé et la thématique la plus pertinente (adaptation ou sol et climat) (sous-action portée par la Commune).

Sous action B : Faire réaliser un accompagnement approfondi de l'exploitation retenue (sous-action portée par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture). Cette sous-action sera mise en œuvre si une exploitation volontaire correspond aux critères fixés par l'appel à projet.

Sous action C : Diffuser à l'ensemble des agriculteurs du Val de Cagne les résultats des accompagnements faits par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture (sous-action portée par la Commune et le Conseil départemental)

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.2 : Accompagner les agriculteurs vers la résilience face aux enjeux écologiques et climatiques

ACTION N° 3.2.2 ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS L'AGROÉCOLOGIE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes s Mer, Métropole Nice Côte d'Azur Chambre d'agriculture 06

Localisation : PPEANP

Acteurs partenaires :

- Agribio 06
- Chambre d'agriculture PACA
- Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) Alpes Maritimes
- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE)
- Groupement Régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (GR CIVAM)
- Région SUD
- Campus Vert d'Azur
- Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA)

Bénéfices attendus :

Transition des pratiques agricoles vers une agriculture résiliente aux bouleversements causés par le changement climatique et le déclin de la biodiversité par l'adoption des principes de l'agroécologie en alliance avec la nature pour la restauration du corridor écologique de la Cagne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Face au déclin de la biodiversité et notamment celui des insectes pollinisateurs indispensables à l'agriculture, face à l'érosion de la fertilité des sols, face à la récurrence des sécheresses des sols et la variabilité importante des précipitations, face à de multiples aléas et incertitudes, **l'agroécologie est une réponse éprouvée par un certain nombre d'agriculteurs notamment dans la Région Sud**. En considérant l'exploitation agricole dans son ensemble par une approche systémique, **les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en bénéficiant à l'environnement**.

Sous-action A : Sensibiliser les agriculteurs sur l'agroécologie, à l'alliance avec la nature pour bénéficier des services rendus par la nature, pour mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature ; il s'agit d'organiser un temps d'information et d'échanges sur des retours d'expérience régionaux.

Identifier une ou plusieurs thématiques d'intérêt ou problématiques récurrentes rencontrées par les agriculteurs auxquelles l'agroécologie apporte des réponses durables pour rendre robustes les exploitations : régénération des sols, couverts végétaux, agroforesterie, replantation et l'entretien des haies, l'adaptation au changement climatique, la diversification des cultures, le risque inondation...

Proposer aux agriculteurs une information :

- Organiser des **temps de partage d'expérience** entre pairs,
- **Accompagner des expérimentations** sur les changements de pratiques,
- Proposer des formations en **partenariat avec les organismes de formation** agricole, ou faire intervenir des experts extérieurs, ou proposer des ciné-débats,
- **Porter à connaissance** les travaux de la recherche sur ces thématiques,
- **Rappel des réglementations** (utilisation des phytosanitaires, entretien des fossés, etc).

Sous-action B : Informer les agriculteurs sur les différents types d'aides existantes et les formations (formations collectives, partage d'expérience, accompagnement individuel) pour mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement, et faciliter leurs démarches administratives pour y accéder. Mettre à disposition un guide sous forme de formulaire qui précise, selon l'âge et le type de production, les aides existantes et fait le lien vers les interlocuteurs ou ressources correspondantes.

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.2 : Accompagner les agriculteurs vers la résilience face aux enjeux écologiques et climatiques

**ACTION N°
3.2.3**

MOBILISER LA RESSOURCE EN BIODECHETS POUR LE COMPOSTAGE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : Commune et intégralité du PPEANP (stockage du compost hors zone A)

Acteurs partenaires :

-  Département 06
-  Agriculteurs du périmètre

Bénéfices attendus :

Diminuer les impacts environnementaux associés à la gestion des biodéchets de la commune, tout en amendement et en fertilisant les sols agricoles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le compost de biodéchets, associé au compost de déchets verts, permet d'équilibrer le rapport C/N (Carbone/Nitrate) de ce type d'amendement, augmentant ainsi sa valeur fertilisante. Sur le long terme, ces apports permettent également de stocker du carbone dans les sols agricoles et de pérenniser leur potentiel. Par ailleurs, la restitution régulière de matière organique au sol permet d'améliorer ses propriétés physiques en augmentant sa capacité de rétention de l'eau, un rôle bien utile sur ce site sensible à la fois au risque inondation et à la faible disponibilité en eau en période d'été.

Sous-action A : Identifier les exploitants intéressés pour valoriser cette ressource.

Sous-action B : Etudier la faisabilité de récupération des biodéchets et estimer les volumes produits en sollicitant les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et autres établissements publics (EHPAD) et structures privées produisant des biodéchets de Cagnes-sur-Mer et éventuellement des communes voisines.

Sous-action C : Etudier la faisabilité et la pertinence d'un lieu de stockage et un mode de gestion pour du compostage.

OBJECTIF 3.3 : Améliorer la coopération et l'accès au logement

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.3 : Améliorer la coopération et l'accès au logement

ACTION N° 3.3.1 DEVELOPPER L'ENTRAIDE ENTRE AGRICULTEURS

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer

Localisation : PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
-  Chambre d'agriculture 06
-  Agriculteurs

Bénéfices attendus :

Mettre en réseau les agriculteurs pour créer du lien et de l'entraide.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sous action A : Identifier les besoins des agriculteurs en termes de mutualisation :

- ☐ Bâtiment de stockage collectif,
- ☐ Partage de matériel agricole,
- ☐ Point de vente collectif,
- ☐ Compost partagé

Sous action B : Accompagner les agriculteurs dans la recherche de la structure juridique appropriée (CUMA pour le partage de matériel, Coopérative, SCIC...).

Sous action C : Rechercher des lieux d'implantation de structures collectives (points de vente, composteurs...), en tenant compte des contraintes foncières et réglementaires du site.

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.3 : Améliorer la coopération et l'accès au logement

**ACTION N°
3.3.2**

FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT POUR LES AGRICULTEURS ET LES TRAVAILLEURS AGRICOLES

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

Localisation : Commune de Cagnes-sur-Mer

Acteurs partenaires :

-  SAFER
-  Terre Adonis
-  Urban foncier
-  Association d'aide en milieu rural
-  Terre de liens
-  Autres

Bénéfices attendus :

Aider à l'installation de porteurs de projet et au recrutement de salariés agricoles et saisonniers.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La question du logement et de son coût est facteur limitant à l'installation et à l'emploi agricole qui s'ajoute à la difficulté de trouver de la main-d'œuvre qualifiée et disponible aux périodes d'activité.

Sous-action A : Rendre compte des études, propositions et bonnes pratiques mises en œuvre sur ce sujet par d'autres territoires (Terre et Cité sur le plateau de Saclay) ;

Sous-action B : Evaluer les besoins en prévision d'un développement de l'agriculture dans le Val de Cagne ;

Sous-action C : Rechercher des solutions locales en partenariat avec différents acteurs et en lien avec les actions du PAT de la Métropole :

- o Identifier le bâti existant dans le secteur et à proximité du Val de Cagne, pouvant être utilisé pour de l'habitat et analyser la faisabilité technique/juridique de les mobiliser pour des agriculteurs
- o Solliciter les acteurs comme Terre Adonis, Urban foncier...qui peuvent notamment acheter du logement,
- o Cataloguer les pistes de solution de logement, les contacts et les aides disponibles pour les agriculteurs et leurs saisonniers (CROUS, CCAS, logements communaux, Action Logement).

**OBJECTIF 3.4 : Développer les circuits courts et
fournir les cantines municipales**

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.4 : Développer les circuits courts et fournir les cantines municipales

ACTION N° 3.4.1 DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), Département 06

Localisation : Producteurs : PPEANP

Acteurs partenaires :

Chambre d'agriculture 06

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) de Provence

Bénéfices attendus :

Faciliter l'accès à une offre alimentaire locale et saine pour l'ensemble des habitants

Réduire l'empreinte carbone de l'alimentation

Augmenter les ressources économiques des exploitations

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inscrire le Val de Cagne comme territoire pilote du Programme Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA).

Sous-action A : Diagnostiquer l'existant et caractériser le potentiel

- Pour les habitants : ramassage à la ferme, AMAP, marchés, vente directe à la ferme ;
- Restauration hors domicile : restauration collective, plateforme 06 à Table !
- Autres : commerces locaux, associations d'aide alimentaire...
- Identifier les producteurs, les produits à la vente, leurs circuits de commercialisation, leurs besoins et leurs périodes de production ;

Sous-action B : Accompagner la mise en place d'une logistique commune selon les besoins des agriculteurs identifiés précédemment en s'appuyant sur l'étude logistique réalisée dans le cadre du PAT du département 06. Le Val de Cagne pourrait à ce titre constituer un lieu d'expérimentation du PAT de la Métropole.

Sous-action C : Favoriser la création d'un point de vente ou l'installation d'AMAP et définir les modalités administratives, juridiques, financières

Sous-action D : Organiser des rencontres entre producteurs et acheteurs afin de sensibiliser les acheteurs sur l'approvisionnement local, communiquer sur les types de productions du Val de Cagne et recenser leurs besoins (habitants, AMAP de Provence, lycée hôtelier, professionnels, marchés du centre-ville...)

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.4 : Développer les circuits courts et fournir les cantines municipales

ACTION N° 3.4.2 FOURNIR LES CANTINES MUNICIPALES

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), Département 06

Localisation : Producteurs : PPEANP

Acteurs partenaires :

-  Chambre d'agriculture 06
-  Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) de Provence

Bénéfices attendus :

Augmenter la part des produits locaux issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inscrire le Val de Cagne comme territoire pilote du Programme Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole.

Sous-action A : Diagnostiquer l'existant et le potentiel des produits pouvant être fournis à la restauration collective en identifiant les producteurs, les produits disponibles, leur quantité et leur calendrier de production.

Sous-action B : Faire évoluer les marchés publics de denrées alimentaires de la restauration collective municipale pour augmenter la part de produits locaux et biologiques ;

Sous-action C : Sensibiliser les cuisiniers de la restauration collective municipale à l'utilisation de produits locaux et de saison

OBJECTIF 3.5 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'agriculture locale

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.5 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'agriculture locale

**ACTION N°
3.5.1**

SENSIBILISER LES CITOYENS A L'ALIMENTATION SAINTE, LOCALE ET RESPONSABLE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) et Département 06 (CD06)

Localisation : Commune de Cagnes-sur-Mer

Acteurs partenaires :

-  Office du tourisme
-  Régali'im
-  Lycée hôtelier Escoffier
-  Agribio 06
-  Chambre d'agriculture 06
-  Agriculteurs du Val de Cagne
-  Terres de Liens

Bénéfices attendus :

Partager une culture de l'alimentation saine et locale avec les habitants et les aider à faire le lien entre l'agriculture et l'assiette.

Changer les pratiques d'achats alimentaires des consommateurs et des professionnels de la restauration.

Valoriser l'agriculture du Val de Cagne et le métier d'agriculteur auprès des habitants, des scolaires et des visiteurs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sous-action A : Développer les actions de sensibilisation sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation saine et locale (produits de saison, lien alimentation / santé, réduction du gaspillage, principes fondamentaux de l'agroécologie ...). Il s'agit principalement de mettre en œuvre localement les PAT de la MNCA et du CD06. Cela peut passer par :

- o Interventions dans les écoles, collèges, le lycée hôtelier
- o Formation des cuisiniers en cantine collective à la cuisine alternative
- o Diagnostic du gaspillage alimentaire, pesées et plan d'action
- o Des actions auprès du grand public : organisation de défis locavores

Sous-action B : Favoriser les démarches d'accueil du public dans les fermes (accueil pédagogique) pour valoriser et faire connaître les produits locaux, le métier d'agriculteur aux différents publics (scolaires, habitants et visiteurs) et inciter les nouvelles installations agricoles.

- o Visite de fermes, mise en relation des exploitations agricoles intéressées avec les réseaux existants « Bienvenue à la ferme » de la Chambre d'agriculture, ou « de ferme en ferme » d'Agribio 06.
- o Journée de découverte de l'activité agricole

Sous-action C : Sensibiliser les jardiniers à la création de jardins potagers en agroécologie et rappeler aux **bénéficiaires des jardins familiaux** les clauses environnementales intégrées aux conventions d'attribution.

AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts

OBJECTIF 3.5. Sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'agriculture locale

**ACTION N°
3.5.2**

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU VAL DE CAGNE

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteurs de projet : Commune de Cagnes-sur-Mer

Localisation : sur le territoire de la commune et au-delà

Acteurs partenaires :

-  Métropole Nice Côte d'Azur
-  Habitants

Bénéfices attendus :

Mettre en lumière la mémoire du Val de Cagne et son avenir sous le prisme du projet de restauration des espaces agricoles et naturels afin de promouvoir l'agriculture locale, la biodiversité et les paysages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sous-action A : Valoriser la mémoire des lieux en lien avec l'histoire de la commune : les paysages, l'agriculture, les paysans, les fêtes et traditions qui caractérisent la spécificité du Val de Cagne et de Cagnes-sur-Mer.

- Le musée de l'Olivier installé dans le Château-musée Grimaldi du Haut-de-Cagnes.
- Les photographies et peintures des collections du Château-musée Grimaldi et du musée Renoir
- Les documents d'archives et témoignages d'anciens
- Organisation d'événements spécifiques dans la ville : expositions, conférence, projection...
- Etudier la création d'un sentier pédagogique connecté au chemin des Treize Dames

Sous-action B : Valoriser la biodiversité du Val de Cagne : la rivière, la faune, la flore et les espèces emblématiques, les écosystèmes, le corridor écologique de la Cagne et la trame verte et bleue ...

Sous-action C : Promouvoir les paysages et les produits du Val de Cagne sur le bulletin municipal Agora, sur les panneaux d'information de la commune, sur les marchés et autres points de vente proposant des produits locaux.

AXE 4 : Faire vivre le programme d'action

OBJECTIF 4.1 : Animer

AXE 4 : Faire vivre le programme d'action

OBJECTIF 4.1 : Animer

ACTION N° 4.1.1 METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PROGRAMME D'ACTION

PRESENTATION DE L'ACTION

Porteur de projet : commune de Cagnes-sur-Mer

Localisation : Intégralité du PPEANP

Acteurs partenaires :

- ✍ Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
- ✍ Département 06
- ✍ SAFER
- ✍ DDTm
- ✍ Chambre d'agriculture 06
- ✍ Région
- ✍ Régie Eau Azur (REA)
- ✍ Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)
- ✍ Agence de l'eau

Bénéfices attendus :

Mettre en œuvre une dynamique pérenne autour du programme d'action du Val de Cagne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PPEANP présente le double intérêt de protéger un périmètre de l'urbanisation et de mettre en œuvre un programme d'action sur lequel repose un fort enjeu : redynamiser l'activité agricole tout en préservant et valorisant les richesses naturelles du site avec l'appui de tous les partenaires dans des actions cohérentes et convergentes.

Le PPEANP est aussi l'occasion de mettre en cohérence les actions des différentes structures publiques : Département, Métropole Nice-Côte d'Azur, Cagnes-sur-Mer, Région, l'État (DDTm) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée en lien avec les différents partenaires du monde agricole ou de l'environnement.

Ce programme d'action est mis en œuvre par l'ensemble des partenaires impliqués dans des actions cohérentes et convergentes et suivi par un animateur qui le fera vivre, évoluer et réussir avec les acteurs et les citoyens.

Propriétaires et agriculteurs doivent être les premiers mobilisés.

Au vu des multiples enjeux du périmètre, des multiples acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme d'action et des nombreux temps d'animation qui en découlent, **une équipe d'animation pilotée par la commune** devra être désignée et mise en place.

Sous-action A : Mettre en place la gouvernance multi-partenariale en fonction de la nature des actions : définir des fréquences de rencontre avec les pilotes et les partenaires de chaque action et les instances de gouvernance locale.

Sous-action B : Constituer une équipe d'animation pilotée par un animateur dédié. La mission de cette équipe consistera à mener un **travail coordonné « sur le terrain »** à la rencontre des différents acteurs et parties prenantes, notamment, les propriétaires fonciers.

Sous-action C : Animer les comités techniques (COTECH) se réunissant pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions en fonction des besoins en s'appuyant sur un **tableau de bord** du programme d'action et les indicateurs de suivi et de résultat ;

Sous-action D : Animer les comités de pilotage (COPIL) stratégique de validation se réunissant au besoin. Il doit être informé de l'avancement de la démarche, de la mise en œuvre des actions partenariales, des difficultés éventuelles et les résultats des indicateurs de suivi des actions.

Sous-action E : Evaluer la mise en œuvre du programme d'action en se donnant la possibilité d'ajouter, supprimer ou de modifier des actions.

OBJECTIF 4.2 : Communiquer sur le programme d'action

AXE 4 : Faire vivre le programme d'action		Objectif 4.2 : Communiquer sur le programme d'action
ACTION N° 4.2.1	COMMUNIQUER SUR LE PROGRAMME D'ACTION AVEC LES ACTEURS ET LES CITOYENS	
PRESENTATION DE L'ACTION		
Porteur de projet : Commune de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), Département 06 (CD06)		Localisation : Europe, Région, Département, Métropole, Commune
Acteurs partenaires : ✓ Chambre d'Agriculture 06 ✓ SAFER ✓ Région PACA ✓ Agence de l'Eau		
Bénéfices attendus : Communiquer sur le programme d'action auprès des citoyens, acteurs, habitants et usagers du Val de Cagne pour emporter leur adhésion. Mettre en œuvre et valoriser les actions engagées. Partager le retour d'expérience auprès des autres collectivités et EPCI.		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Cette action consiste à : Sous-action A : Communiquer sur les bénéfices du PPEANP et partager le retour d'expérience avec les autres collectivités et EPCI (participer à des réunions, des journées d'information...) ; Sous-action B : Élaborer une stratégie de communication adaptée (types de supports, types de cibles, formulations adéquates des actions du programme, calendrier en lien avec les invitations aux évènements organisés) ; Sous-action C : Déployer le plan de communication, avec la réalisation et la diffusion de supports médiatiques, d'évènements sur le site, sur le territoire de la Commune et de la Métropole.		

n°	Axe	Objectif	Action	Sous-action
1	1. Mobiliser le foncier et les outils réglementaires	1.1. Adopter une stratégie foncière	1.1.1. Créer un atlas foncier	Aller au contact avec les propriétaires et recueil d'informations
2				Attribuer à chaque parcelle la problématique à traiter sur le plan foncier
3				Etablir la carte SIG et la tenir à jour avec les données recueillies
4			1.1.2. Elaborer une stratégie foncière	Identifier les priorités d'intervention par secteur et déterminer l'opportunité d'acquisition foncière par la collectivité et/ou les partenaires
5				Définir une stratégie sur les terrains artificialisés
6				Caractériser les types de modalités d'intervention foncière possibles
7			1.1.3. Favoriser le regroupement des parcelles agricoles	Etudier la mise en place d'une structure de regroupement des parcelles agricoles
8				Etudier la pertinence de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) pour la procédure d'Echanges et Cessions Amiables des Immeubles Ruraux (ECAIR)
9			1.1.4. Acquérir du foncier	Accompagner l'achat de foncier ciblé par la collectivité et/ou ses partenaires pour mettre en oeuvre certaines actions du programme d'action
10		1.2. Faire respecter la réglementation et accompagner le projet	1.2.1. Lutter contre les détournements d'usage et les incivilités	Poursuivre la verbalisation des infractions relatives au droit des sols, au code de l'environnement et la mise en œuvre des astreintes
11				Mettre en place une surveillance poussée pour identifier les infractions et mésusages en s'appuyant sur des outils adaptés : ex. outil AIGLE de la DDTM, veille foncière, informations des concessionnaires pour les raccordements réalisés...
12				Mettre en œuvre les préconisations du Guide de lutte contre les détournements d'usage de la Chambre d'agriculture et de la SAFER PACA
13				Sensibiliser les entreprises et citoyens à la problématique des déchets et dépôts sauvages par différents moyens dont la mise en place d'un affichage sur site et de mesures incitatives.
14			1.2.2. Accompagner la relocalisation des activités non agricoles	Structurer et animer un groupe de travail dédié à la relocalisation des activités non-agricoles en dehors du périmètre du PPEANP
15			1.2.3. Faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme métropolitain en accord avec le programme d'action	Réglementer le bâti agricole et les activités associées via une évolution des dispositions réglementaires en vigueur pour la zone agricole
16				Amener à faire évoluer les emplacements réservés hydrauliques et réfléchir à mettre en place d'autres outils de réduction de la vulnérabilité du site aux inondations
17				Réfléchir aux outils permettant d'intégrer les servitudes associées aux pistes DFCL accès aux véhicules de services incendie
18				Etudier le classement des haies existants et cordons boisés en servitude « Espaces boisé classé » EBC et la possibilité de déclassement de certains EBC existants.
19				Affiner les limites de zonage des zones agricoles et naturelles pour le rendre cohérent avec le programme d'action

n°	Axe	Objectif	Action	Sous-action
20	1. Mobiliser le foncier et les outils réglementaires	1.2. Faire respecter la réglementation et accompagner le projet	1.2.4. Etudier les besoins en accessibilité et mobilité	Apaiser la circulation en aménageant les voies existantes et le stationnement
21				Développer les mobilités douces tout en limitant les accès du public sur les espaces les plus fragiles et en évitant toute intrusion sur les exploitations.
22				Diagnostiquer les parcelles agricoles enclavées et accompagner la régularisation juridique des accès aux parcelles
23				Améliorer l'accès des services de lutte contre les feux de forêt
24	2. Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages	2.1. Renaturer le Val de Cagne	2.1.1. Mettre en œuvre la renaturation de la Cagne	Désigner une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour réaliser une étude de définition des opérations de renaturation, de restauration hydromorphologiques et de délimitation de l'espace de bon fonctionnement de la Cagne à mettre en œuvre
25				Lancer l'étude détaillée (niveau AVP) de renaturation en accord avec les orientations du Schéma directeur de la Cagne 2020-2040 et d'autres plans stratégiques et études
26				Etablir le phasage opérationnel de la renaturation à court et moyen terme
27				Engager les procédures foncières et réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux
28				Préparer et lancer les travaux de renaturation dans une approche intégrée
29			2.1.2. Préserver et restaurer les habitats naturels	Etablir le suivi écologique de la Cagne, élaborer un plan de gestion et le mettre en œuvre
30				Compléter les données de la Trame verte et bleue (TVB), préciser le diagnostic des vallons, ripisylves et bosquets structurants à développer ou à restaurer et établir un suivi sur l'eau, les sols, la biodiversité ;
31				Intégrer des Obligation réelles environnementales (ORE) aux baux agricoles
32			2.1.3. Veiller de l'entretien des cours d'eau et des berges	Informer les propriétaires riverains sur le cadre réglementaire et les sensibiliser aux pratiques vertueuses de l'environnement
33				Définir une stratégie d'intervention pour l'entretien de la Cagne et étudier l'opportunité d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
34				Faire respecter la réglementation sur l'entretien des cours d'eau et des berges de la Cagne
35				Etablir et mettre en œuvre un plan de gestion des embâcles et espèces envahissantes
36		2.2. Sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques et climatiques	2.2.1. Sensibiliser les citoyens aux risques majeurs	Développer la culture du risque inondation et incendie de forêt
37				Sensibiliser à la sécurité alimentaire à travers les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) métropolitain et départemental
38			2.2.2. Sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'eau et de la biodiversité	Partager les enjeux autour de l'eau et de la biodiversité et les bonnes pratiques
39				Encourager le déploiement d'actions en amont du Val de Cagne et actions coordonnées pour répondre aux grands enjeux de l'eau et de la biodiversité du bassin versant de la Cagne en partenariat avec les parties prenantes du bassin.

n°	Axe	Objectif	Action	Sous-action
40	3. Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts	3.1. Encourager l'installation et la transmission d'exploitations	3.1.1. Remobiliser les terres agricoles pour la production nourricière	Sensibiliser les propriétaires de friches agricoles à la remise en culture des friches et étudier l'opportunité de mettre en œuvre la procédure de remise en valeur des terres incultes
41				Assister les propriétaires et les porteurs de projets à la reconquête des espaces ayant fait l'objet d'un détournement d'usage
42			3.1.2. Accompagner la transmission des exploitations	Identifier les exploitations présentant un enjeu de transmission et rencontrer les exploitants
43				Promouvoir les espaces-tests éphémères dans le cadre du dispositif Espace Test piloté par la MNCA
44				Sensibiliser les futurs cédants et les accompagner dans la recherche d'un successeur en lien avec le service installation de la chambre d'Agriculture 06
45			3.1.3. Installer des porteurs de projet agricole	Définir les orientations environnementales et économiques des projets agricoles
46				Informar les organismes de formation agricole des terrains disponibles
47				Mettre en place des espaces tests via le dispositif Espace Test porté par la MNCA
48				Lancer des appels à projet ou appels à candidature
49			3.1.4. Améliorer les conditions d'exploitation des parcelles	Accompagner la sécurisation des parcelles et installations agricoles pour prévenir les souillages, vols et squats
50				Mettre en relation les propriétaires fonciers avec les agriculteurs souhaitant conforter leur exploitation et les accompagner si nécessaire dans la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées (CDAF)
51				Organiser des opérations de nettoyage citoyen et de récupération des déchets en s'appuyant sur des associations et manifestations comme Cagnesplogging, Nettoyons le Sud
52		3.2. Accompagner les agriculteurs vers la résilience face aux enjeux écologiques et climatiques	3.2.1. Accompagner les agriculteurs face au changement climatique	Identifier une exploitation pouvant faire l'objet d'un accompagnement individualisé et la thématique la plus pertinente (adaptation ou sol et climat) (sous-action portée par la Commune).
53				Faire réaliser un accompagnement approfondi de l'exploitation retenue (sous-action portée par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture).
54				Diffuser à l'ensemble des agriculteurs du Val de Cagne les résultats des accompagnements faits par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture (sous-action portée par la Commune et le Conseil départemental)
55			3.2.2 Accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie	Sensibiliser les agriculteurs à l'agroécologie, identifier des thématiques récurrentes et proposer une information aux agriculteurs
56				Informar sur les aides et les formations existantes et faciliter les démarches administratives pour y accéder et créer un guide d'information sous forme de formulaire
57			3.2.3. Mobiliser la ressource en biodéchets pour le compostage	Identifier les exploitants intéressés pour valoriser cette ressource.
58				Etudier la faisabilité de récupération des biodéchets et estimer les volumes produits dans les établissements scolaires et publics, structures privées et communes voisines
59				Identifier un lieu de stockage et un mode de gestion pour du compostage

n°	Axe	Objectif	Action	Sous-action
60	3. Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts	3.3. Améliorer la coopération et l'accès au logement	3.3.1. Développer l'entraide entre agriculteurs	Identifier les besoins des agriculteurs en termes de mutualisation de moyens
61				Accompagner les agriculteurs dans la recherche d'une structure juridique appropriée (CUMA, Coopérative, SCIC...)
62				Recherche des lieux d'implantation de structures collectives en tenant compte des contraintes foncières et réglementaires du site
63			3.3.2. Faciliter l'accès au logement pour les agriculteurs et travailleurs agricoles	Rendre compte des études, propositions et bonnes pratiques mises en œuvre par d'autres territoires
64				Evaluer les besoins en prévision d'un développement de l'agriculture dans le Val de Cagne
65				Rechercher des solutions locales en partenariat avec différents acteurs et en lien avec les actions du PAT métropolitain
66		3.4. Développer les circuits courts et fournir les cantines municipales	3.4.1. Développer les circuits courts	Diagnostiquer l'existant et caractériser le potentiel
67				Accompagner la mise en place d'une logistique commune
68				Favoriser la création d'un point de vente ou l'installation d'AMAP et définir les modalités administratives, juridiques, financières
69				Organiser des rencontres entre producteurs et acheteurs afin de sensibiliser les acheteurs sur l'approvisionnement local, communiquer sur les types de productions du Val de Cagne et recenser leurs besoins
70			3.4.2. Fournir les cantines municipales	Diagnostiquer l'existant et le potentiel des produits pouvant être fournis à la restauration collective
71				Faire évoluer les marchés publics de denrées alimentaires de la restauration collective municipale pour augmenter la part de produits locaux et biologiques
72				Sensibiliser les cuisiniers de la restauration collective municipale à l'utilisation de produits locaux et de saison
73		3.5. Sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'agriculture locale	3.5.1. Sensibiliser les citoyens à l'alimentation saine, locale et responsable	Développer la sensibilisation en lien avec le Projet alimentaire territorial métropolitain (PAT) dans les écoles, auprès des cuisiniers, contre le gaspillage alimentaire, défis locavore, etc
74				Favoriser les démarches d'accueil du public (accueil pédagogique) dans les fermes du secteur pour valoriser et faire connaître le métier d'agriculteur et les produits locaux
75				Sensibiliser les jardiniers à la création de potagers en agroécologie et préciser aux bénéficiaires des jardins familiaux les clauses environnementales intégrées aux conventions d'attribution.
76			3.5.2. Valoriser le patrimoine naturel et culturel du Val de Cagne	Valoriser la mémoire des lieux en lien avec l'histoire de la commune (paysages, agriculture, paysans, fêtes et traditions) dans les musées, à travers d'événements, de sentier pédagogique...
77				Valoriser la biodiversité du Val de Cagne : la rivière, la faune, la flore et les espèces emblématiques, les écosystèmes, le corridor écologique de la Cagne et la trame verte et bleue ...
78				Promouvoir les paysages et les produits du Val de Cagne sur le bulletin municipal Agora, sur les panneaux d'information de la commune, sur les marchés et autres points de vente proposant des produits locaux
79	4. Faire vivre le programme d'action	4.1. Animer	4.1.1. Mettre en place une gouvernance et animation du programme d'action	Mettre en place la gouvernance multi-partenariale en fonction de la nature des actions
80				Constituer une équipe d'animation pilotée par un animateur dédié
81				Animer les comités techniques (COTECH) se réunissant pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions
82				Animer les comités de pilotage (COPIL) stratégique de validation se réunissant au besoin
83				Evaluer la mise en œuvre du programme d'action et si besoin ajuster le programme d'action
84		4.2 Communiquer	4.2.1. Communiquer sur le programme d'action avec les acteurs et les citoyens	Communiquer sur les bénéfices du PPEANP et partager le retour d'expérience avec les autres collectivités et EPCI
85				Élaborer une stratégie de communication adaptée
86				Déployer le plan de communication avec la réalisation et la diffusion de supports et d'événements sur le territoire communal et la Métropole